

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Vaccination contre la COVID-19

Des cliniques de vaccination éphémères accessibles sur le territoire

Saint-Jérôme, le 18 février 2022 – Dès le 21 février, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides installera graduellement des cliniques éphémères de vaccination contre la COVID-19 sur le territoire. Des équipes de type brigade, composées d'intervenants psychosociaux, communautaires et de la santé, iront à la rencontre des citoyens dans les secteurs où le taux de vaccination est plus bas, soit la MRC d'Argenteuil, la MRC des Laurentides et la MRC de la Rivière-du-Nord.

Les cliniques éphémères, disponibles jusqu'à la fin du mois de mars, seront une alternative supplémentaire aux moyens déjà en place pour faciliter l'accès à une 1^{re} dose ou encore aux doses subséquentes du vaccin contre la COVID-19.

Ces cliniques seront disponibles sans rendez-vous et accessibles à toutes les personnes admissibles pour recevoir une 1^{re}, 2^e ou la dose de rappel (3^e dose).

Un intervalle de huit semaines ou plus est recommandé entre une 1^{re} et 2^e dose. Pour obtenir une dose de rappel, un intervalle de trois mois ou plus est nécessaire après la dernière dose.

Rappelons que la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger contre la COVID-19. Pour connaître les lieux et les horaires des cliniques éphémères disponibles, visitez la section [Vaccination contre la COVID-19](#) du site santelaurentides.gouv.qc.ca.

-30-